

CENTRE DE RECHERCHES ET DE FORMATIONS
AGRICOLES POUR L'EST DE LA BELGIQUE



Rapport d'activité 2013

et

**COMMUNICATIONS
2014**

Agra-Ost asbl.

Statuts publiés au Moniteur Belge le 21 novembre 1985

Klosterstraße, 38

B - 4780 ST-VITH

Tél.: 0032(0)80 / 22.78.96 Fax.: 0032(0)80 / 22.90.96

E-mail : agraost@skynet.be

Internet : www.agraost.be

N° d'entreprise: 430.229.345

Composition du conseil d'administration:

Président:	HENNES Michael :	<i>agriculteur à Herresbach</i>
Secrétaire:	ORTMANN Peter :	<i>coordinateur de la section agricole et horticole</i>
Trésorier:	KAYLS Norbert :	<i>agriculteur à Gouvy</i>
Directeur :	LUXEN Pierre :	<i>ir. agronome</i>
Membres du conseil:	GOFFINET Marcel: HELD Raphael: HERMANN Josef : KAUT Matthias : LANGER Bruno : RAUW Patrick : SARLETTE Carlo:	<i>agriculteur à Breifeld agriculteur à Möderscheid agriculteur à Emmels agriculteur à Alster agriculteur à Thirimont agriculteur à Honsfeld agriculteur à Weywertz</i>
Personnel:	GENNEN Jerome : GODDEN Bernard : GOFFIN Christian : LUXEN Pierre : MANDERFELD Sabine : MICHEL Claudy : PHILIPPE Anne : STEFFEN Mathieu : VLIEGEN Thérèse :	<i>Dr. en biologie (projet « Ecobiogaz ») Dr. en agronomie (projets « Valmo » et « Valor ») gradué en agronomie (projet « Glea ») directeur, ingénieur agronome secrétaire ouvrier bio-ingénieur (MAE / Natagriwal) bio-ingénieur (projets « Utilmo » et « Valmo ») technicienne agricole (matières organiques)</i>
Permanence Naturawal:	PEREZ Alvaro :	<i>ir. agronome</i>





6 kg d'azote par tonne

Fumier de bovins

Coefficient d'efficacité par rapport à un engrais chimique

$6 \times 0,45 = 2,70$

2,700

$2,7 \times 1 \text{ €} = 2,7 \text{ €}$ par t pour l'azote

Valeurs des engrais de ferme en Prairie Permanente - Janvier 2014

Par comparaison aux engrais minéraux. TVA incluse, en vrac, départ négocié

Eléments	Fumier de bovins 23%	Fumier de bovins composté 25%	Lisier de bovins 7,7%	Lisier de porcs 8,2%	Fumier de poules 50%	Valeur Vrac en ferme €/ unité (*)
MS						
N total	$6 \times 0,45 = 2,70$ 2,700	$6,7 \times 0,55 = 3,685$ 3,685	$3,5 \times 0,6 = 2,1$ 2,100	$5,9 \times 0,6 = 3,54$ 3,540	$22 \times 0,9 = 19,8$ 19,800	1 Nitrate d'ammoniac (*)
P ₂ O ₅	4,6 5,52	5 6	1,8 2,16	4 4,8	15 18	1,2 Phosphate naturel (**)
K ₂ O	9 4,6	10 5,1	4,1 2,1	5 2,6	15 7,7	0,51
MgO	2,2 1,320	2,2 1,320	1,1 0,66	2 1,20	8 4,8	0,6
CaO	6,2 0,620	10 1	2,1 0,21	4 0,4	33 3,3	0,10
Na ₂ O	0,9 0,270	1 0,300	0,7 0,210	1,5 0,450	2,1 0,630	0,30
Valeur totale / t produit frais	15,02	17,41	7,43	12,94	54,18	

Remarque: Possibilité d'utiliser.

(*) Urée : 0,7 € / unité

Solution azotée : 0,73 € / unité

(**) Phosphore soluble (TSP) : 0,64 € / unité

Requasud Licence n° A01/2014 sauf Fumier Composté (Agra-Ost, projet de recherche Contasol)



6 kg d'azote par tonne

Fumier de bovins
 $6 \times 0,45 = 2,70$
 2,700

Coefficient d'efficacité par rapport à un engrais chimique

2,70 x 1 € = 2,7 € par t pour l'azote

Valeurs des engrais de ferme en Culture (Betteraves et maïs) - Janvier 2014

Par comparaison aux engrais minéraux, TVA incluse, en vrac, départ négoce

Eléments	Fumier de bovins 23%	Fumier de bovins composté 25%	Lisier de bovins 7,7%	Lisier de porcs 8,2%	Fumier de poules 50%	Valeur Vrac en ferme €/ unité (*)
N total	$6 \times 0,45 = 2,70$ 2,700	$6,7 \times 0,55 = 3,685$ 3,685	$3,5 \times 0,6 = 2,10$ 2,100	$5,9 \times 0,6 = 3,54$ 3,540	$22 \times 0,6 = 13,20$ 13,2	Nitrate d'ammoniac (*) 1
P₂O₅	4,6	5	1,8	4	15	Phosphate soluble TSP (**) 0,64
K₂O	9	10	4,1	5	15	0,51
MgO	2,2	2,2	1,1	2	8	0,6
CaO	6,2	10	2,1	4	33	0,10
Na₂O	0,9	1	0,7	1,5	2,1	0,30
Valeur totale / t produit frais	12,44	14,61	6,42	10,70	39,18	

Remarque: possibilité d'utiliser.

(*) Urée : 0,7 € / unité

Solution azotée : 0,73 € / unité

(**) Phosphate naturel : 1,2 € / unité

Requisud Licence n° A01/2014 sauf Fumier Composté (Agra-Ost, projet de recherche Contasol)

FOURRAGES - MIEUX



VARIETES RECOMMANDEES POUR PRAIRIES DE FAUCHE ET PATUREES EN 2013-2016

Le choix des variétés les plus adéquates constitue une étape importante lors du semis des prairies permanentes et temporaires. Au sein du Centre Agricole Fourrages Mieux, les partenaires repris sur la liste ci-après confrontent chaque année les résultats des essais comparatifs établis dans différentes régions naturelles afin de définir les variétés les mieux adaptées aux différents types d'exploitation. **Les recommandations sont formulées sur base de nombreuses années d'expérimentation dans les conditions pratiques d'utilisation, que ce soit en pâturage ou en fauche, et ce dans différents sites représentatifs de la Région wallonne.**

Partenaires :

- Unités systèmes agraires, territoire et technologies de l'information (C.R.A-W) à Libramont ;
- Earth and Life Institute (U.C.L.) à Louvain-la-Neuve;
- Centre de Recherche pour l'Est de la Belgique (Agra-Ost) à St Vith ;
- Centre de Michamps à Michamps ;
- VEGEMAR de la province de Liège à Waremme;
- Centre transfrontalier GLEA à Bitburg.

Les critères d'appréciation retenus pour l'élaboration des listes de variétés sont :

- productivité ;
- valeur alimentaire ;
- pérennité et résistance à l'hiver ;
- vigueur et résistance aux maladies (helminthosporiose, rouille, fusariose, ...) ;
- comportement au pâturage : résistance au broutage et au piétinement.

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive car toutes les variétés disponibles dans le commerce n'ont pas été testées dans nos essais. Sont reprises dans les tableaux 1 et 2 les variétés qui se sont révélées les meilleures dans les essais et qui sont commercialisées en 2013.

Avec le soutien :



Tableau 1 : Liste des variétés de ray-grass anglais (RGA) recommandées pour 2013 par groupe de précocité

Les variétés sont présentées par ordre alphabétique dans chaque groupe. Les variétés précoces ne sont pas préconisées pour le pâturage.

<p>1. Variétés précoces - diploïdes (2n)</p> <p>- tétraploïdes (4n)</p>	<p>Respect*^D (Inno) Telstar^D (DLF)</p> <p>Aubisque* (Lim) Giant (DLF) Merlinda* (NP)</p>	<p>Niagara (Lim) Trintella^D (Lim)</p>
<p>2. Variétés intermédiaires - diploïdes (2n)</p> <p>- tétraploïdes (4n)</p>	<p>Barforma (Ba) Cangou (Car) Edi (Caus)</p> <p>Activa (Car) Aventino (EG) Barpasto (Ba) Cantalou (Car) Delphin (Jo) Elgon*^D (Lim)</p>	<p>Indiana (DLF) Rodrigo (EG)</p> <p>Maurizio (EG) Missouri (NP) Ovambo (DLF) Godali (Inno) Trivos (EG) Twymax^D (Jo)</p>
<p>3. Variétés tardives - diploïdes (2n)</p> <p>- tétraploïdes (4n)</p>	<p>Candore (Car) Eifel (Lim) Melways (Ba) Melpro (Ba) Mezo (Lim) Mezquita (EG)</p> <p>Alcander (Lim) Dynamic (EG) Fleuron (Caus) Flava (Lim) Herbal (Jo) Lactal (Ragt)</p>	<p>Milca (Car) Graal (Ragt) Sponsor* (Inno) Tomaso (EG) 7LPD 114 (Ba)</p> <p>Mizuno (DLF) Pastoral (Ragt) Portique (Lim) Tivoli*^D (NP) Virtuose (Car)</p>

() = mandataire: Ba = Barenbrug, Car = Carneau, Caus = Caussade semences DLF = DLF-Trifolium, EG = Euro Grass BV, Inno = Innoseeds, Jo = Jorion, Lim = Limagrain, Phil = Philip-seeds, RAGT, NP = Variétés disponibles chez les négociants-préparateurs

* Les variétés marquées avec * sont recommandées pour les sursemis vu leur agressivité.

^D Les variétés marquées avec ^D sont également recommandées en Allemagne, par le groupe de travail « Coordination des essais et des recommandations pour prairies en région de moyenne montagne ».

Toutes les variétés sont aussi adaptées à l'agriculture biologique!

Tableau 2 : Variétés recommandées appartenant à d'autres espèces
Les variétés sont présentées par ordre alphabétique.

Ray-grass italiens :	2n/ Davinci (Lim), Lascar (Car), Luciano (EG) 4n/ Barmultra II ^D (Ba), Nabucco (EG)
Ray-grass hybrides :	4n/ Delicial (Ragt), Marmota (Jo), Motivel (Lim)
Fléoles :	Barfléo (Ba), Comer ^D (NP), Dolina (DLF), Lirocco (EG), Presto (EG), Tiller (Lim)
Dactyles :	Athos (Lim), Beluga (Jo), Cristobal (Ba), Daccar (Car), Grassly (Ragt), Greenly (Ragt), Lazuly (Ragt), Ludovic (Lim)
Fétuques élevées :	<i>Précoce :</i> Kora (DLF) <i>Intermédiaire :</i> Carmine (Car), Emmeraude (DLF), Exella (Lim) <i>Tardive :</i> Bariane (Ba), Barolex (Ba),
Trèfles blancs :	a/ pâture : Barbian (Ba), Merwi (NP), Retor (Lim), b/ fauche : Alice ^D (Ba), Merwi (NP), Retor (Lim), Riesling ^D (Inno)
Trèfles violets :	Ackerklee (- 2ans) diploïde (2n)/ Lemmon (Ba), Suez (DLF) tétraploïde (4n)/ Amos ^D (DLF), Diplomat (EG), Maro (Lim), Taifun ^D (EG) Mattenklee (+ 2ans) tétraploïde (4n)/ Astur ^D (Ba)
Luzernes :	Alexis (Ba), Alicia (Lim), Daphne (Car), Salsa (Jo)

Tableau 3 : Variétés appartenant à des espèces secondaires recommandées en Allemagne
par le groupe de travail « Coordination des essais et des recommandations pour prairies en
région de moyenne montagne».

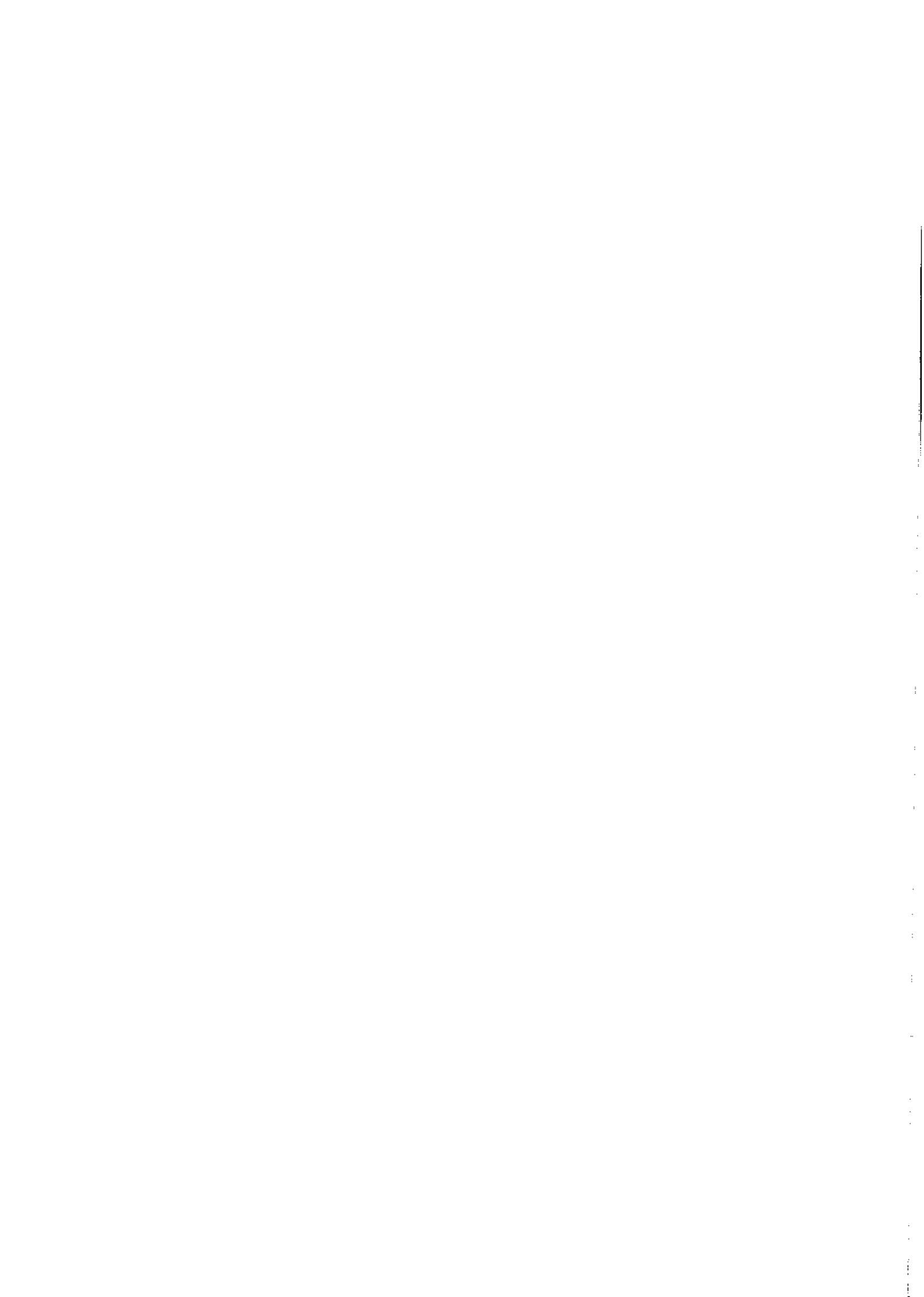
Fétuque des prés: Cosmolit, Pradel, Preval, Cosmonaut, Liherold,
Pardus, Barvital, Lipoche, Praxilla

Pâturin des prés: Lato, Liblue, Likollo, Nixe, Oxford



Agra-Ost / GLEA :
Klosterstraße 38, 4780 Saint-Vith
Tel. : 080 22 78 96 0477 27 74 49
Fax : 080 22 90 96
<http://www.agraost.be>
agraost@skynet.be
info@glea.net
Pierre Luxen : 0477 27 74 49
Christian Goffin : 0498 646762







Klosterstraße 38 B - 4780 ST. VITH

Tél. : 080/22 78 96 - Fax : 080/22 90 96

E-Mail : agraost@skynet.be

Internet : www.agraost.be

N°d'entreprise : 430.229.345

L'épandage du lisier en prairie : fractionner afin de mieux valoriser

Le lisier est un engrais de ferme à action rapide. Pratiquement 50 % de l'azote qu'il contient est minéral ; il agit donc très rapidement.

La répartition du lisier en prairie de fauche au cours de la période de végétation est donc recommandée pour assurer une alimentation minérale régulière.

Il faut d'abord tenir compte du principe de restitution ; ainsi, plus on effectuera de coupes de fourrage sur une parcelle, plus on apportera de lisier en tenant compte des besoins.

1 tonne de MS ensilée exporte en moyenne 22.5 unités d'N, 7 unités de P₂O₅ et 25 de K₂O (Rapports NPK 1-0,3-1,1).

Rendement	N	P ₂ O ₅	K ₂ O
8 T de MS exporté	180	56	200
10 T de MS exporté	225	70	250
12 T de MS exporté	270	84	300

Quelle quantité de lisier de bovin en m³ est nécessaire en moyenne pour obtenir 10 T de MS d'ensilage (4 coupes) ?

Pour l'azote¹ : 225 kg N exporté (0.6 x 3.5 kgN/t)=107 m³ ou si l'efficacité est de 80 % : 225 kg N exporté/(0.8 x 3.5 kgN/t) =80.3m³

Pour le phosphore : 70 kg P₂O₅ exporté/(1 x 1.8 kg P₂O₅/t)= 39 m³

Pour le potassium : 250 kg P₂O₅ exporté/(1 x 4.1 kg P₂O₅/t)= 61 m³

Rapports des fertilisants NPK dans le lisier : entre 1-0,85-1.95 et 1-0,6-1,46

¹ Les apports de lisiers ont la même efficacité que les engrais minéraux pour le phosphore et le potassium. L'efficacité de l'azote du lisier est évaluée entre 60 et 80 % en prairies de l'azote total épandu dans de bonnes conditions.

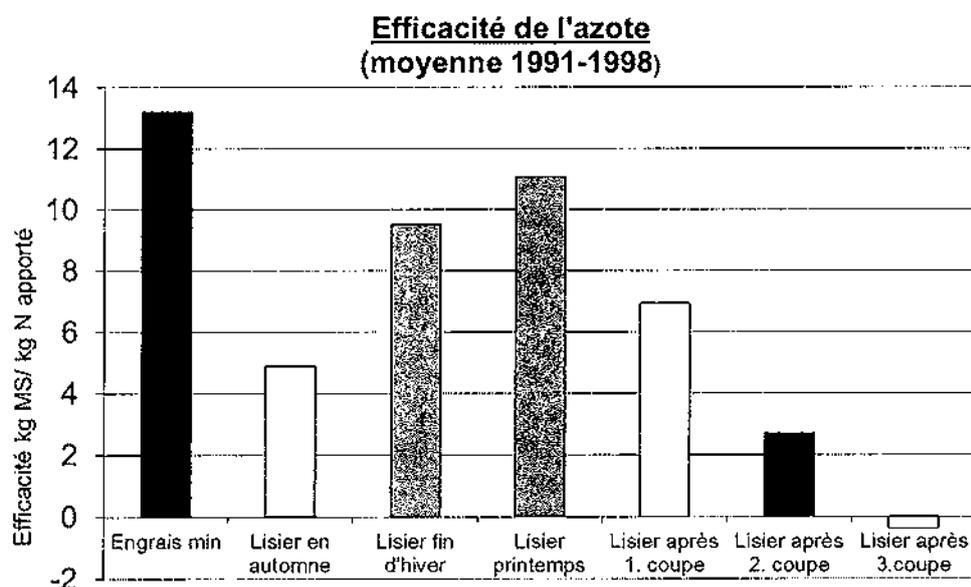
La majorité des besoins en éléments majeurs sont couverts par 4 apports de 20 m³ de lisiers. Il manque entre 40 et 70 unités d'azote. La minéralisation de l'azote du sol et la présence de légumineuses complète le bilan azoté.

L'essai ERGU, pour Engliches Raygrass (Ray-Grass Anglais) Gülle (Lisier), a été installé à Neidingen près de Saint Vith de 1990 à 1999. Cet essai a été disposé selon la méthode en bloc aléatoire complet avec 4 répétitions dans une prairie permanente de fauche. Il avait pour but d'étudier l'efficacité de l'azote du lisier de bovin et de l'engrais minéral (NH₄NO₃) en fonction de 6 périodes d'épandage. L'épandage de lisier a été appliqué en surface. La fertilisation azotée comprenait deux doses de lisier (15 et 30 m³). En dose simple, elle était de 212 kg N minéral + 60 kg N provenant du lisier. La fertilisation azotée totale en dose double était de 212 kg N minéral + 120 kg N organique.

L'essai comprend les objets suivants :

- I pas de lisier ni de fumure minérale.
- II fumure minérale uniquement (212 kg N/ha).
- III fumure minérale (212 kg N/ha) + lisier en automne (date moyenne : 16/11),
- IV fumure minérale + lisier en hiver (date moyenne : 12/02).
- V fumure minérale + lisier au printemps (date moyenne : 05/04).
- VI fumure minérale + lisier après la 1^{re} coupe (date moyenne : 28/05).
- VII fumure minérale + lisier après la 2^{me} coupe (date moyenne : 08/07).
- VIII fumure minérale + lisier après la 3^{me} coupe (date moyenne : 19/08).

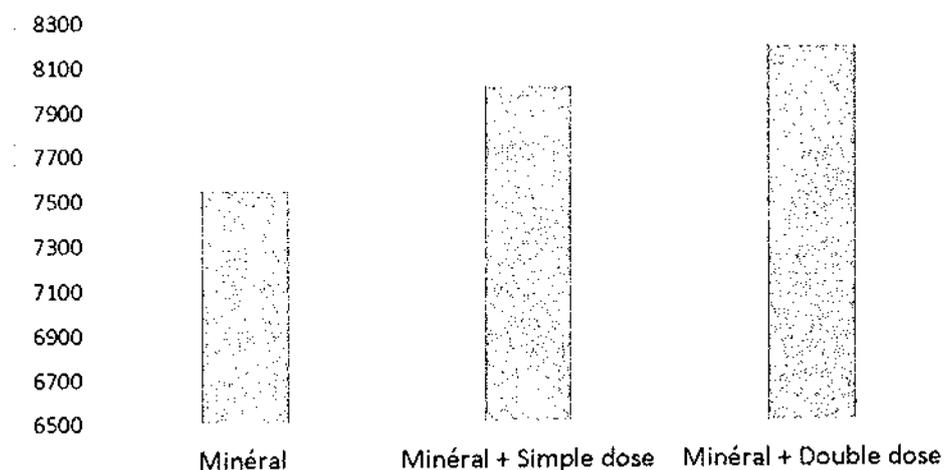
Sur une période de sept ans, c'est l'épandage de fin d'hiver (12/02) qui permet le mieux de valoriser l'azote du lisier.



Entre la simple dose de lisier (15 m³) et la double dose (30 m³), les rendements ne diffèrent pas statistiquement. Le gain marginal était très faible (2.84 kg de MS/unité d'azote).

En prairie permanente de fauche, la production de 14 kg de MS de fourrage par unité d'azote épandu est synonyme d'une très bonne valorisation des engrais. Elle n'a pas été obtenue dans cet essai même si l'application de printemps s'en approche fortement (10.7 kg MS/unité d'azote).

Rendement annuel moyen (kg MS/ha)



Nos essais montrent que lorsqu'on dispose d'une quantité de lisier déterminée, il est grandement préférable de la répartir dans le temps. En prairie permanente de fauche, il est nécessaire de répartir entre chaque coupe. Les apports d'hiver (autour du 12/02) et de printemps (autour du 05/04) sont les périodes d'épandage les plus efficaces

Pierre Luxen



Klosterstraße 38 B - 4780 ST. VITH
 Tél. : 080/22 78 96 - Fax : 080/22 90 96
 E-Mail : agraost@skvnet.be
 Internet : www.agraost.be
 N°d'entreprise : 430.229.345
 Date : 10/03/2014

Faut-il chauler les prairies en Ardennes et Htes Ardennes?

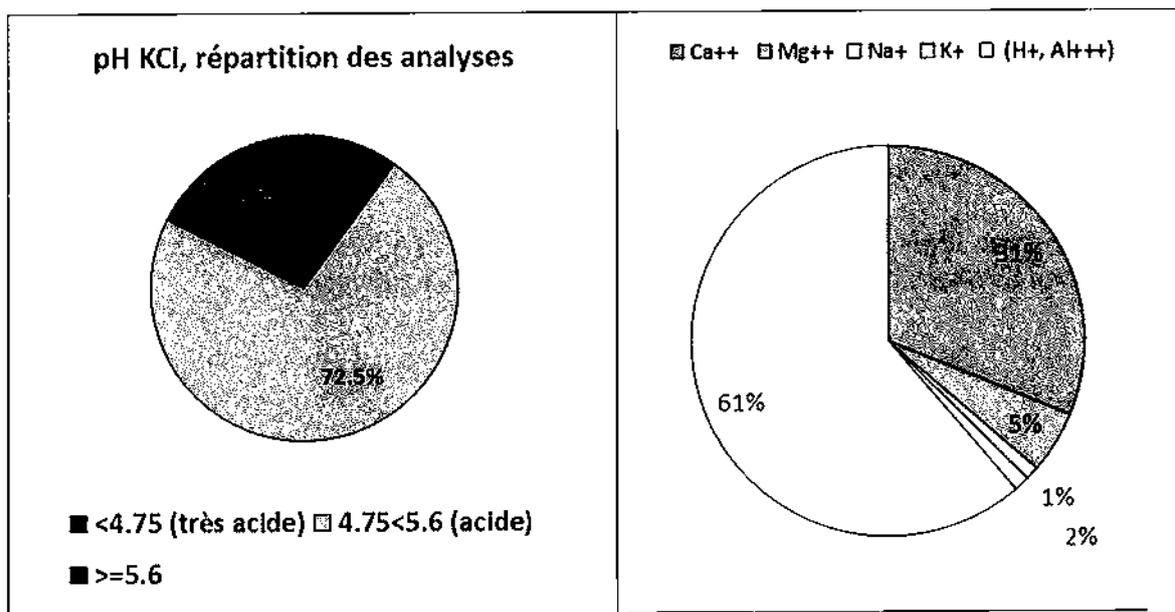
1) Introduction

Lorsque l'on consulte les analyses des sols de prairie de Requasud, on constate que 10 % des terres de prairies analysées sont extrêmement acides c.à.d. pH KCl inférieur à 4,75 et que 82,5 % des terres sont acides c.à.d. pH KCl inférieur à 5,6. Bref seulement 17,5 % des sols de prairies ont un pH correct. Or la base de données Requasud est alimentée par l'apport d'échantillons de sol d'éleveurs sensibilisés à la fertilisation raisonnée de leurs prairies. Ceci laisse supposer qu'en réalité les sols sont plus acides que ce que révèlent les données de Requasud.

La capacité d'échange cationique (CEC) est un indicateur qui permet de mesurer pour un sol sa capacité à fixer les cations c.à.d. le calcium sous forme d'ion Ca⁺⁺, le potassium sous forme de K⁺ etc.

Concernant le calcium, nos données pour la Haute Ardenne, montrent que le Ca atteint 31 % alors qu'idéalement 55 % de la CEC devraient être saturées par le calcium.

Il y a donc un déficit en cet élément.



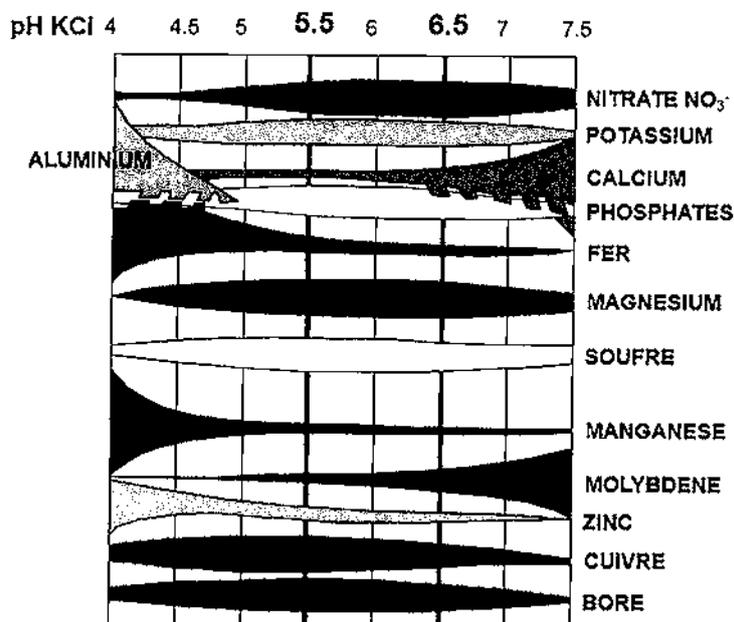
2) Pourquoi réguler l'acidité ou pH des sols ?

En prairie, une légère acidité est favorable à la croissance des espèces tant des familles de graminées (RGA, fléole, fétuque, ..) que de légumineuses comme le trèfle blanc, violet ou le lotier. L'idéal est d'atteindre un pH KCl de 5,6. La fertilité du sol est stimulée par un bon pH. Le chaulage agit à plusieurs niveaux, d'abord sur l'état physique du sol (améliore la porosité...) chimique (influence positive sur la disponibilité des nutriments ...) et biologique (améliore l'activité biologique...). Avant donc de réfléchir à son plan de fertilisation, il faut contrôler le pH de ses sols et chauler afin d'avoir des sols situés dans une fourchette de pH permettant une bonne disponibilité des éléments nutritifs.

De plus dans les régions concernées, le chaulage permet d'éviter les zones de phytotoxicités liées à l'Al, au Mg ainsi qu'aux éléments traces métalliques.

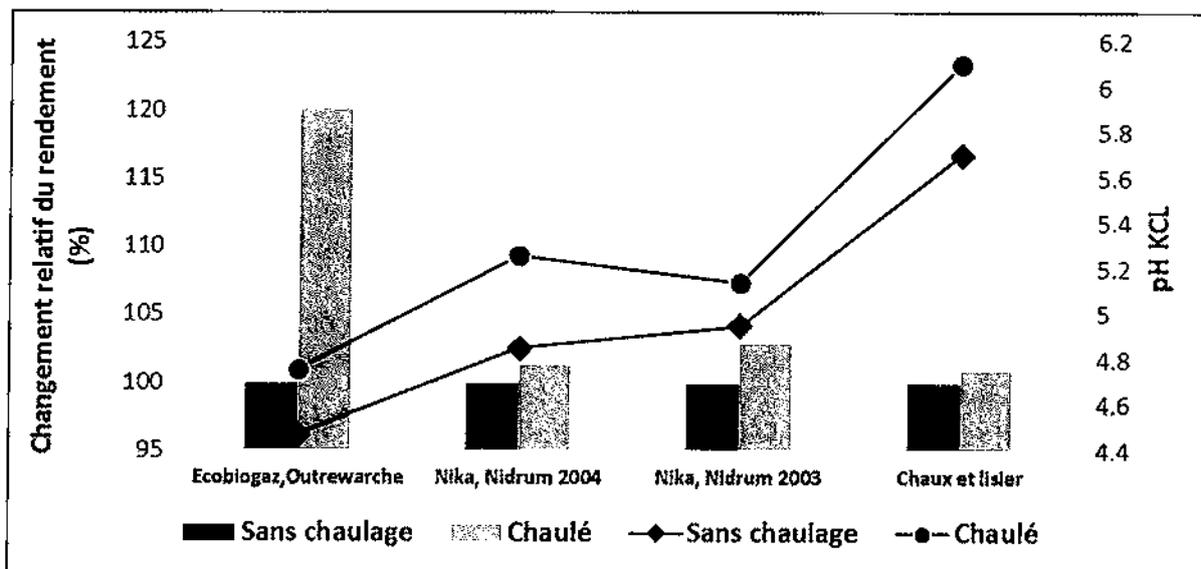
Certains de nos essais de longues durées montrent une acidification claire du sol.

Ci-après le tableau de disponibilité des éléments en fonction de pH (source : Truog)



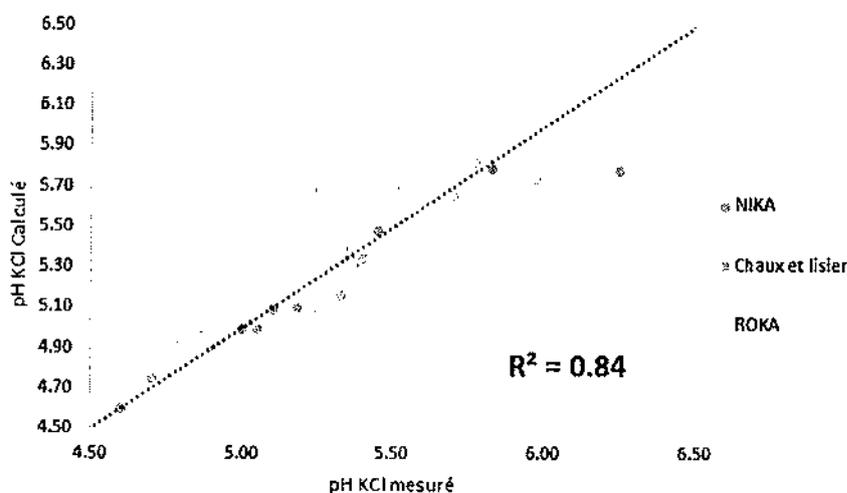
3) Comment calculer les besoins en engrais calcaire en Htes Ardennes ?

En se basant sur trois essais réalisés en Htes Ardennes (A Outrewarche, à Nidrum et à Elsenborn) nous avons mesuré l'impact du chaulage sur les rendements.



A chaque fois le chaulage a permis d'augmenter les rendements lorsque le pH de départ des sols est très acide. Plus le sol est acide au départ plus le chaulage a un effet positif sur les rendements. Un outil a été développé, en effet les engrais calcaires testés durant les essais avaient des capacités d'élévation du pH contrastées.

Nous avons compilé les données de trois essais « engrais calcaire » conduit dans le cadre des activités d'Agra-Ost (Nika – Roka et chaux lisier).



Equation par défaut basée sur 3 essais de chaulage en Ilte Ardenne.

Les sols choisis pour ces essais étaient acides et avaient une teneur en humus proche de 5%. A partir des essais il a été possible d'ajuster un modèle de prédiction du pH KCl. La proximité des points proches de la droite indique un bon calibrage du modèle de prédiction du pH.

L'équation a été ajustée en prenant des engrais calcaires de référence, elle peut être utilisée lorsque ce pH KCl initial est supérieur à 4,5.

Conseil de chaulage en prairie

- L'apport d'engrais calcaire peut être effectué tout au long de l'année, le facteur limitant est la portance du sol vu le poids spécifique des engrais calcaires. Pendant la période de végétation, l'épandage s'effectue sur un gazon court (après fauche ou pâturage). Par contre il faut éviter de chauler en fin de saison culturale pour réduire les pertes par lessivage.
- Les engrais calcaires sont majoritairement présentés sous forme de carbonate, dans ce cas il n'y a pas de délais d'attente pour l'épandage par rapport aux engrais de ferme (fumiers, lisiers...)
- La teneur en magnésium des sols est généralement élevée voire très élevée. Dans ce cas on choisira des engrais calcaires contenant peu ou pas de magnésium.
- Le pouvoir tampon des sols ardennais est élevé et cela d'autant plus qu'ils sont riches en matières organiques et argiles.
Plus un sol est acide, plus la quantité d'engrais calcaires nécessaire pour obtenir un bon pH est élevée. On ne dépassera pas l'apport de 1500 unités de valeur neutralisante par an ce qui correspond à 3 t/ha d'engrais calcaires ayant une V.N. de 50.
- Le calcium a une V.N. de 1 (1 kg de CaO apporte 1 unité de V.N.) Coût 0,1 € l'unité.
Le magnésium a une V.N. de 1,4 (1 kg MgO apporte 1,4 unités de V.N.).
- Pour un chaulage d'entretien il faut compter sur un apport de 300 unités de V.N. par an. Le rythme idéal (efficacité et économie) est de 3 ans soit l'apport d'environ 1000 unités V.N.

Quantité d'engrais calcaire à apporter en prairie permanente en Hte Ardenne pour atteindre un pH optimale.

pH KCl initial	Quantité à apporter en VN But pH KCl 5,6	Remarque : A répartir
4,8	3750 c.à.d. pH KCl + 0,8	Max. 1500u VN par an
4,9	3200 c.à.d. pH KCl + 0,7	
5	2700 c.à.d. pH KCl + 0,6	
5,1	2250 c.à.d. pH KCl + 0,5	

Pierre Luxen
Mathieu Steffen

Qu'est-ce qu'une phytolice?

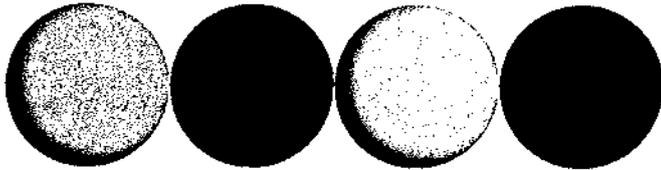
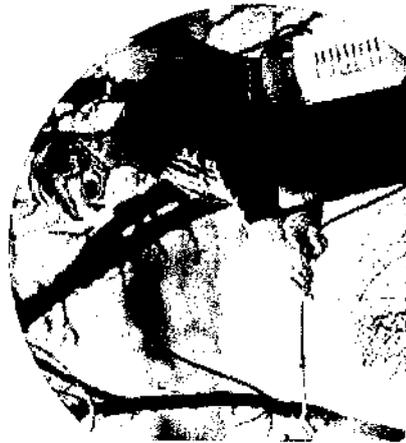
La phytolice est un **certificat** pour les utilisateurs professionnels, les distributeurs et les conseillers de produits phytopharmaceutiques. Ce certificat sera **obligatoire à partir du 25 novembre 2015** et aura une **validité de 6 ans**.

L'objectif de la phytolice est de vous tenir informé des évolutions liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, et ce afin de **limiter, autant que possible, les risques de ces produits sur la santé humaine, animale et sur l'environnement**.

Pour obtenir cette phytolice, vous devrez suivre une **formation sur l'utilisation durable et réfléchie des produits phytopharmaceutiques**. Cela vaut autant pour la première demande que pour le renouvellement de la phytolice.

Des mesures transitoires seront d'application entre le **1^{er} septembre 2013** et le **31 août 2015**.

Tous les Etats membres de l'Union européenne sont tenus de mettre en place un système de certificat avec formation (mesure issue de la directive 2009/128 pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques compatible avec le développement durable).



Utilisateur professionnel,
conseiller ou distributeur
de produits
phytopharmaceutiques?

Vous avez
besoin d'une
phyto
licence!

Obligatoire
à partir du
25/11/2015!

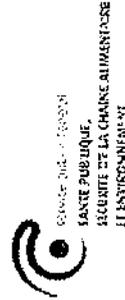
VU D'ERE CVYFFENS, PLACE VICTOR HORTA 45 • 1011E ILE 1050 BRUXELLES • PHOTOS COPYRIGHT FOTOLIA.COM • COPYRIGHT positif-negatif

Contact

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne
alimentaire et Environnement
Service Pesticides et Engrais

Eurostation bloc II
Place Victor Horta 40, boîte 10
1060 Bruxelles

www.phytolice.be
phytolice@csante.belgique.be
02/524.97.97



www.phytolice.be

be

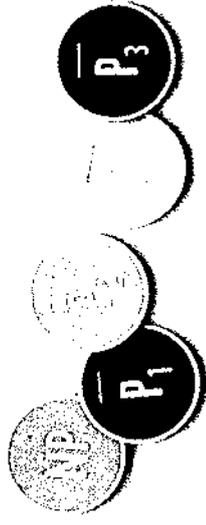
A qui s'adresse la phytolice[®] licence?

La phytolice[®] licence est obligatoire pour toutes les personnes qui :

- achètent, stockent ou utilisent des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel ou des adjuvants dans le cadre de leur activité professionnelle;
- donnent, d'un point de vue commercial, des conseils sur les produits phytopharmaceutiques ou les adjuvants;
- distribuent ou vendent des produits phytopharmaceutiques ou des adjuvants.

Une phytolice[®] licence ne peut être accordée qu'à une personne physique et non à une personne morale. Si vous travaillez pour une personne morale, vous devez soumettre la demande en votre propre nom.

Quels sont les différents types de phytolice[®] licence?



NP: distribution ou conseil de produits à usage non professionnel

P₁: assistant usage professionnel (vous appliquez des produits sous l'autorité d'un P₂ ou P₃)

P₂: usage professionnel (par ex. agriculteurs, services communaux, entrepreneurs de parcs et jardins...)

P₃: usage professionnel spécifique

P₃: distribution ou conseil de produits à usage professionnel (et non professionnel)

Comment demander une phytolice[®] licence?

A partir du 1^{er} septembre 2013, vous pouvez demander électroniquement votre phytolice[®] licence via www.phytolice.be.

Le dossier électronique vous permet d'accéder à tout moment à vos données personnelles. Vous disposez d'un aperçu des activités de formation auxquelles vous avez participé et vous pouvez facilement et rapidement demander une prolongation de votre phytolice[®] licence.

Si vous travaillez avec du personnel temporaire ou fixe, vous pouvez demander une phytolice[®] licence pour vos assistants via votre propre compte. C'est votre obligation en tant qu'employeur.

Celui qui souhaite toutefois recevoir un formulaire de demande sous format papier peut le demander auprès du Service Pesticides et Engrais du SPF Santé publique (voir les données de contact).

Combien coûte une phytolice[®] licence?

Une rétribution de 220 euros est demandée aux vendeurs et conseillers (NP et P₃). Les utilisateurs professionnels (P₁, P₂ et P₃), quant à eux, ne doivent pas payer cette rétribution.

Pourquoi demander ma phytolice[®] licence le plus vite possible?

DURÉE DE VALIDITÉ

Les demandes peuvent être introduites du 1^{er} septembre 2013 jusqu'au 31 août 2015 sur base des mesures transitoires. La validité de votre phytolice[®] licence débutera le 25 novembre 2015. Mais plus vite vous la demanderez, plus longue sera la durée de validité de votre première phytolice[®] licence.

Pour une demande de phytolice[®] licence introduite avant le 31 août 2014, la durée de validité sera de 7 ans au lieu de 6. Du 1^{er} septembre 2014 au 28 février 2015, la phytolice[®] licence sera octroyée pour une durée de 6 ans. A partir du 1 mars 2015, la durée de validité ne sera plus que de 5 ans.

MESURES TRANSITOIRES

Durant la période comprise entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 août 2015, diverses mesures transitoires sont d'application. Celles-ci se basent sur votre diplôme et/ou votre expérience professionnelle.

Vous trouverez un aperçu complet de ces mesures sur www.phytolice.be.

Après le 31 août 2015, la phytolice[®] licence sera accordée sur base d'un diplôme reconnu ou de la réussite d'un examen (faisant suite ou non à une formation de base).



PRESENTATION DE « NATAGRIWAL ASBL. »

Les missions :

L'association a pour objectif d'assurer des services de soutien, de conseil de sensibilisation, d'information et de mobilisation des acteurs de terrain, notamment en activant les outils existants tels que définis dans le cadre du PwDR.

L'Association a, notamment, pour missions générales :

- d'encourager et aider les agriculteurs, forestiers et propriétaires publics ou privés à protéger et valoriser l'environnement via la promotion de prestations de services environnementaux et l'accompagnement de mesures environnementales, notamment les Mesures Agro-environnementales.
- d'améliorer la contribution de l'agriculture et de la gestion forestière à la conservation et l'amélioration de la biodiversité via, notamment, la promotion, l'information et la mobilisation des acteurs de terrain par rapport aux enjeux associés à Natura 2000;
- de promouvoir et d'informer les citoyens sur les mêmes thèmes de manière coordonnée;
- de renforcer les synergies entre les partenaires publics et privés concernées par la mise en œuvre de ces programmes;
- d'assurer le suivi et l'évaluation de ces missions en concertation avec les administrations compétentes et en menant notamment des études scientifiques pertinentes et en lien avec les missions de l'asbl. veillant à une approche systémique et à la prise en compte des dimensions socio-économiques. Elle veillera à identifier les difficultés de mise en œuvre rencontrées sur le terrain et les relayera périodiquement aux instances compétentes.
- de développer et renforcer les synergies avec d'autres structures locales en contacts avec les agriculteurs et les forestiers pour mettre en œuvre, sur le terrain, les différents programmes (Communes, Provinces, syndicats et fédérations, CRIE, GAL, Parcs Naturels, Contrats de rivières, conseils cynégétiques, programmes LIFE ...) en contact avec les agriculteurs, les forestiers et les propriétaires ou tout autre acteur pertinent pour mettre en œuvre sur le terrain les différents programmes.

Personne de contact chez Agra-Ost:

Anne PHILIPPE

GSM : 0496 28 23 99

aphilippe@natagriwal.be

www.natagriwal.be

Bureau d' Agra-Ost: Klosterstraße 38, B-4780 St.Vith

T. : 080 22 78 96 Fax : 080 22 90 96

www.agraost.be

Personnes de contact:

Nom	Qualité	Structure	Mail	Téléphone
Baert Mathias	MAE SE Thuin	Parc naturel des plaines de l'Escaut	mbaert@natagriwal.be	0472 89 69 59
Bernes Aude	MAE SE Libramont	Centre de Michamps	abernes@natagriwal.be	0499 94 30 86
Bontemps Pierre-Yves	Coordination	UCL	pybontemps@natagriwal.be	0478 87 21 01
Cerisier François	MAE SE Ciney	Mundo N, Natagora	fcerisier@natagriwal.be	0498 49 14 20
Diercyck Grégoire	MAE SE Ath	Parc naturel des plaines de l'Escaut	gdiercyck@natagriwal.be	0498 03 34 74
Dopagne Claude	Expert scientifique	Ulg	cdopagne@natagriwal.be	04 366 38 68
Gheysens Stéphanie	MAE SE Huy	Mundo N, Faune & Biotopes	sgheysens@natagriwal.be	0471 78 22 76
Gilliaux Valentin	Expert scientifique	Faculté de Gembloux	vgilliaux@natagriwal.be	081 62 25 46
Perez Ruiz Alvaro	Natura 2000	UCL	aperez@natagriwal.be	0488 06 51 47
Philippe Anne	MAE SE Malmedy	Agra-Ost	aphilippe@natagriwal.be	0496 28 23 99
Piquerau Julien	Expert scientifique	Faculté de Gembloux	jpiquerau@natagriwal.be	081 62 25 46
Préaux Pierre	MAE SE Ath	Parc naturel du Pays des Collines	ppreaux@natagriwal.be	0498 03 33 39
Rouer Julie	Natura 2000	UCL	jrouer@natagriwal.be	0499 47 20 94
Rouxhet Serge	Expert scientifique	Ulg	srouxhet@natagriwal.be	0494 452 408
Scohy Laureline	Natura 2000	UCL	lscohy@natagriwal.be	0471 75 98 39
Vanvinckenroye Caroline	Vétérinaire	Ulg	cvanvinckenroye@natagriwal.be	0493 14 05 10
Warnitz François-Xavier	MAE SE Wavre	UCL	fxwarnitz@natagriwal.be	0499 67 04 99

AGENDA

02.05.2014: **Assemblée Générale de Fourrages-Mieux**

Chez les frères Paquay à Fermine (Durbuy)

Thème: Production de viande bovine à l'exploitation

Voir www.fourragesmieux.be

04. au 06. juillet 2014 : **Les journées internationales de la prairie**

Ils auront lieu dans le cadre de la **Foire Agricole Ettelbruck (L)**. La plate-forme de connaissances « prairie » de la grande région se présente avec des stands d'informations et des ateliers.

Thèmes:

- Robot de traite et pâturage
- Multifonctionnalité de la prairie
- Utilisation optimale du lisier en prairie permanente
- Protection contre l'érosion
- Pâturage court
- Recommandation variétale
- Exposition „La prairie : exploration et expériences“
- Ainsi que beaucoup d'autres activités, ...

Voir www.igit.eu

